

## Il y a zéro et zéro ...

Vérifions:

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS									
Département: 330 GIRONDE			Commune: 422 A SAINT JEAN D ILLAC						
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement <sup>4</sup>	Taxe ordures ménagères <sup>1</sup>	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2008	24,85 %	%	%	8,91 %	3,17 %	%	%	11,36%
	Taux 2009	24,85 %	%	%	9,00 %	3,17 %	%	%	12,04%
	Adresse								
	Base	2765			2765	2765			2765
	Cotisation	687			249	88			333
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2008	670			240	86			306
	Cotisations 2009	687			249	88			333
Variation en % <sup>2</sup>	+2,54%	%	%	+3,75%	+2,33%	%	%	+8,82%	

La Base 2008 était de 2698, soit une augmentation de 2,54 %.

Mais ce n'est pas la commune qui fixe la base, c'est l'administration fiscale. Elle le fait par rapport à la valeur locative.

Donc les taux 2009 de la commune n'ont pas bougé sauf pour la taxe ordures ménagères qui a bien augmenté de **6 %**

Le département lui a augmenté les taux de **1%**

Soit une augmentation (hors base) de **2 €** pour le conseiller général et de **18 €** pour le maire !

Nous totalisons ainsi **20 €** sur 54 € pour M. Ferreau, soit **38%** de l'augmentation totale que vous avez bien notée sur votre feuille d'impôt...

Alors pour vous le zéro est loin d'être nul.

Cela est aisément vérifiable sur votre feuille d'impôt ou auprès des services fiscaux de Mérignac, comme disent certains !